

Association "Conserver la chapelle de Sainte-Marie-aux-Anglais"

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE tenue le 22 octobre 2022 à la mairie du Mesnil-Mauger

Le président de l'association, Jacques Devos, ouvre la séance à 16 h en remarquant que 13 personnes sont présentes et que 32 se sont fait représenter ; le quorum nécessaire pour que l'assemblée générale délibère valablement, à savoir 29 personnes présentes ou représentées, est donc largement dépassé.

Le président remercie tous les participants de leur présence à cette neuvième assemblée générale de notre association.

RAPPORT D'ACTIVITES 2021-2022

1. Restauration de la chapelle

Depuis notre dernière assemblée générale, la situation a considérablement évolué, en bien et en moins bien...

Prenons d'abord le côté favorable. M. Aubey, maire de Mézidon Vallée d'Auge, nous a informés de la volonté ferme de l'Etat, du département et de la commune de mener à bien la restauration complète du décor intérieur de la chapelle. Nous pouvons compter sur un financement de l'ordre de 60 % de l'Etat et du département. Deux mécènes nous ont assurés de leur participation. Notre association disposera d'un fond de l'ordre de 45 000 € environ venant des dons des associés et d'un don de 15 000 € qui nous a été attribué par le Club des mécènes du Calvados. La commune serait prête à compléter ce financement qui ne représente donc plus un obstacle majeur.

L'étape suivante était l'obtention de l'autorisation de travaux sur monument historique qui doit nous être donnée par la préfecture du Calvados au vu du rapport favorable de la DRAC c'est-à-dire de la représentation locale du ministère de la Culture. Alors que l'autorisation de la première tranche comportait une seule page, celle-ci en comporte trois. Elle juge très favorablement le diagnostic réalisé par Mme Mélodie Bonnat, qui a été la base de deux réunions, en 2021, du service des monuments historiques. Le rapport de M. Maffre est considéré comme « reprenant bien les préconisations de l'étude ». L'autorisation est donc donnée mais le chantier devra se faire en étroite collaboration avec l'ingénieur du patrimoine, en lien avec la conservatrice des monuments historiques.

De nombreux détails concernent des obligations à respecter : rétablissement des éléments

lacunaires à 20 % maximum, rétablissement d'éléments améliorant la lecture avec valeur chromatique un ou deux tons en dessous de la valeur intacte, etc...

Après la réception de cette autorisation, la mairie de Mézidon V A a demandé à l'architecte en chef des monuments historiques retenu pour la chapelle, M. Maffre, de rédiger les Documents pour la consultation des entreprises (DCE) pour la fin de l'année 2022. Ainsi les entreprises devraient être choisies au cours du 1er semestre 2023.

L'évolution défavorable concerne l'ensemble des chantiers de ce type en France. Du fait de l'inflation générale, une augmentation des coûts est à prévoir. Le total de toutes les actions prévues aux devis, qui était de l'ordre de 600 000€ HT, devrait être augmenté de 10 %, soit 660 000 € HT, portant le total TTC autour de 800 000 €.

Ensuite, les entreprises ayant la qualification pour ce type de travaux sont rares et très sollicitées. Au regard des exigences de la DRAC, il ne sera pas facile de sélectionner des entreprises pouvant commencer rapidement le chantier.

Il est clair qu'en fonction du coût de ce chantier et des exigences que la DRAC impose pour en assurer la plus grande partie du financement, la gestion du chantier échappera, en grande partie, à notre association. Nous aurons, toutefois, notre mot à dire sur l'esthétique et l'historique. L'important est de voir le décor restauré, le pavement du sol reposé et de disposer d'un éclairage mettant en valeur la chapelle. Il nous reviendra ensuite de la faire revivre.

2. Vie de l'association

2.1. Exposition sur Alexandre Choron

Conformément aux décisions prises lors de la précédente assemblée générale, nous avons organisé une exposition sur « Alexandre Choron, génie universel normand ». Rappelons que celui-ci fut un brillant mathématicien et un pédagogue. Il pratiquait six langues ; il a connu un succès populaire avec un « tube » vers 1802 et, surtout, il a fait connaître aux Parisiens les airs vocaux baroques italiens et allemands. Il est à l'origine du renouveau de la musique vocale en France, l'actuelle « Schola cantorum » étant son lointain descendant. Né à Caen, il a vécu dans le manoir en face de la chapelle et a créé la première école communale de Sainte-Marie-aux-Anglais. Notre exposition comprenait 12 tableaux rappelant ces divers aspects de sa vie.

Elle a été inaugurée le 9 juillet en présence de 50 à 60 personnes dont des représentants de la commune et du conseil départemental. Trois membres de l'association ont parlé de ce qui les impressionnait chez Choron ; leurs exposés ont été entrecoupés d'intermèdes musicaux par trois membres de la famille Derat, une chanteuse et deux musiciens (violoniste et viole de gambe). Ensuite, nous avons été conviés par M. Bedoian, son épouse et leurs filles à un cocktail dans les jardins de leur manoir, situé en face de la chapelle. Qu'ils en soient grandement remerciés ici !

Grâce à l'engagement de M. et Mme Hiblot, de Mme Dumaz et du président, la chapelle a été ouverte tous les week-ends de juillet et d'août. Ensuite, grâce aux contacts pris par M. Hiblot, l'exposition a été présentée dans la salle du chapitre de l'abbaye de Saint Pierre-sur-Dives. Enfin, l'exposition est revenue dans la chapelle pour les Journées du Patrimoine des 17 et 18 septembre.

Le 31 juillet, nous avons reçu un groupe de visiteurs réunis par l'Alliance pour le patrimoine des églises du Pays d'Auge (APEPA) ; Dominique Hiblot est le secrétaire et un animateur actif de cette association, créée par Mariette Meunier. Cette visite était suivie d'une randonnée à partir de Saint-Maclou, sur le parcours des trois clochers. Une cinquantaine de personnes ont assisté aux visites mais bien peu ont fait la randonnée complète.

Sans avoir fait de comptes précis, nous pouvons dire que 200 à 250 personnes ont vu notre exposition.

2.2. Réalisation d'une vidéo sur la chapelle

Des personnes de la communauté de communes Lisieux-Normandie, préparant un film vantant les attraits de ce territoire, sont venues tourner une vidéo, le vendredi 5 août, avec des figurants. A l'aide d'un drone, elles ont pris des vues impressionnantes de la chapelle, à l'extérieur et à l'intérieur, certaines très proches des peintures de la voûte. Ce film devant comporter des vues en hiver, il ne sera prêt qu'au printemps prochain. Nous avons demandé à avoir une copie des séquences réalisées à la chapelle.

2.3. Montant de la cotisation

Nous ne voyons pas de raison de modifier les montants de la cotisation annuelle :

- Au moins 10 € par personne versés à l'association ;
- Au moins 90 € versés à la Fondation du Patrimoine, pour une personne ou un couple (don donnant lieu à défiscalisation partielle, en France tout au moins).

La répartition entre ces deux modes est, jusqu'à présent, tout à fait satisfaisant comme le montre notre situation comptable.

2.4. Nombre de membres de l'association

A ce jour nous avons enregistré 190 inscriptions depuis 2013. Du fait de décès, de départs et de défauts de cotisation, le nombre des adhérents a été ramené à 147 personnes.

2.5. Site Internet et page Facebook

Michel Kohn, qui gère le site Internet de l'association et notre présence sur Facebook, nous fait part d'un certain recul des consultations de ces médias du fait du manque d'évènements nouveaux que nous avons pu y annoncer et relater. Nous sommes toujours étonnés par les origines lointaines de certains visiteurs : Australie, Arabie Saoudite...

2.6. Publications

Après une discussion sur les publications éditées par l'association, nous avons retenu l'idée d'une publication bien illustrée de photos de grande qualité qui seront prises lors de la restauration de la chapelle. Cette brochure « grand public » serait complétée par des publications destinées à des lecteurs intéressés par les origines des peintures, par la richesse de l'environnement lors de la construction de la chapelle et au XIXe siècle. Il sera également intéressant de présenter les étapes du chantier de restauration de la chapelle.

2.7. Animations 2023

Pourrons-nous organiser une animation de la chapelle en 2023 ? Cela dépendra, bien sûr, de la date de début de la deuxième tranche de travaux. A ce sujet, nous avons été contactés par M. François Lanel qui dirige la troupe théâtrale « Accord sensible ». Il cherche des lieux épurés pour une pièce Messe basse, coproduite par la Comédie de Caen et le théâtre de la ville de Saint Lo. Son texte varie avec le lieu où elle est donnée. Notre chapelle l'ayant enthousiasmé, il la retient pour des représentations qui doivent se faire à travers la Normandie. Seul problème, il envisage le début du mois de septembre pour la jouer à Sainte-Marie-aux-Anglais. Serons-nous en travaux ?

Mis au vote, le rapport d'activités est accepté à l'unanimité des votants.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021-2022

A la fin de l'exercice précédent le bilan était le suivant :

Actif		Passif	
Compte bancaire	5283	Report à nouveau	5114
Compte Livret A	61	Bénéfice de l'exercice	802
Chèques à débiter	0		
Chèques à encaisser	76		
Caisse	496		
TOTAL	5 916		5 916

Le compte d'exploitation pour l'exercice 2021-2022 a été comme tel (comparé au précédent) :

Charges		Produits	
Assurances,	198/ 196	Adhésions et Cotisations	1710/2005
Frais de bureau, affranchissements,	630/ 475	Dons	240/ 520
Cotisations diverses	115/ 75	Subvention de la commune	100/ 100
Services / Achats divers	839/1291	Vente de posters, brochures	591/ 214
TOTAL	1782 / 2037		2641/2839

Soit un bénéfice de 859 € pour l'exercice

Le bilan en fin d'exercice est donc le suivant avant décision de l'assemblée générale sur l'emploi du bénéfice :

Compte bancaire	6 327	Report à nouveau	5 916
Compte livret A	61		
Chèques à débiter	0		
Chèques à créditer	0		
Caisse	387	Bénéfice de l'exercice	859
Total	6 775 €		6 775 €

Nous proposons de porter le bénéfice de l'exercice en report à nouveau.

Notre compte auprès de la Fondation du Patrimoine

Nous proposons à nos adhérents de payer leur cotisation par un don de 90 € ou plus à la Fondation du Patrimoine, partiellement défiscalisable. Cette possibilité est employée par plusieurs personnes. Les cotisations ont, toutefois, légèrement diminué, passant de 2005 € à 1710 €.

Ces sommes n'apparaissent pas dans notre bilan car elles ne sont plus librement utilisables par l'association. Elles peuvent contribuer à notre projet de restauration mais avec l'accord de la Fondation du Patrimoine. Ses statuts imposent que, si nous n'employons pas cet argent pour la restauration de la chapelle, il ira à un autre projet. Le total des dons reçus sur notre compte a été 7 970 € lors du présent exercice, en progression de 30 % par rapport au précédent (6 080 €). La Fondation du Patrimoine retenant 6 % de ces sommes pour ses frais de fonctionnement, nous avons augmenté notre compte de 7 491 €, le portant à 23 955 €. De plus, la Fondation du Patrimoine, confirmant le don de 5 000 € des Mécènes du Calvados en 2019, nous a informés d'un nouveau don de 10 000 € du même groupe. Nous devrions donc pouvoir contribuer à la restauration du décor pour au moins 40 000 €.

Il est cependant nécessaire qu'une répartition entre cotisations à l'association et dons à la Fondation du Patrimoine reste dans le rapport actuel. L'association a aussi besoin d'argent !

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des participants.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Vu, le président
J.E. Devos

Vu, le secrétaire
D. Hiblot